

BLINDAGE ET SÉCURITÉ DES TRANCHÉES

1 jour (7 heures)

PUBLIC :

Tout agent réalisant des interventions en tranchées.

PRÉREQUIS :

Parler, lire et écrire le français.

PARTICIPANTS :

Minimum 4 candidats.
Maximum 10 candidats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation en fin de formation (Test QCM).

RECYCLAGE :

Recommandé tous les 3 ans.

HORAIRES :

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : secretariat@formationdom.fr.
Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

VALIDATION :

Délivrance d'une attestation de suivi de formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

OBJECTIFS :

- Être capable d'assurer une protection individuelle et collective maximale pour tout travail réalisé en tranchée,
- Être capable d'organiser la mise en oeuvre des différents types de blindage,
- Être capable de maîtriser la gestion des risques liées à l'activité.

CONTENU

- Sécurité des personnes,
- Sécurité géotechnique.

• **Blindage :**

- Exigence du code du travail,
- Exigence selon la nature de terrain,
- Exigence selon les contraintes du site.

• **Les différents types de blindage :**

- Caisson, simple glissière,
- Double glissière, blindage avec traîneau mobile,
- Cas particulier des fosses sans butonage intermédiaire,
- Blindage spécial pour ouvrage de visite.

• **Tranchées étroites exécutées mécaniquement :**

- Utilisation des blindages préfabriqués,
- Matériels accessoires de montages,
- Dispositifs mobiles de protection,
- Les protections du personnel,
- Les dispositifs mobiles.

• **Etude préalable à la mise en oeuvre :**

- Importance de la préparation de chantier,
- Nature du sol (sondages, études géotechniques),
- Emplacement des réseaux existants (sondages, DICT),
- Etablir un plan d'installation et de circulation, voire de phasage des travaux,
- Arrêter le type de blindage en fonction des travaux à réaliser et de l'environnement.

• **Les consignes permanentes :**

- Les E.P.I.,
- Les protections collectives.

PROFIL DES FORMATEURS :

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en formation et 3 années d'expérience minimum dans les domaines des travaux publics.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection et vidéos,

- Livrets techniques remis aux stagiaires.